



# COATING 767

Révision n. 2  
Date révision 05/12/2006  
Imprimée le 06/12/2006

Page n.1 / 6

## Fiche de sécurité

### 1. Identification du produit / préparation et de la Société

#### 1.1 Identification du produit

Dénomination COATING 767

#### 1.2 Utilisation du produit

Description / Utilisation PROTECTEUR ANTIGRAVILLON POUR CARROSSERIE

#### 1.3 Identification de la Société

Raison Sociale GELSON SRL  
Adresse VIA VARESE 11/13  
Localité et Pays 20020 LAINATE (MI)  
ITALIE  
Tél. 029370640  
fax 0293570880

1.4 Téléphone d'urgence CENTRE ANTIPOISON DE NIGUARDA  
0266101029

### 2. Composition / Information sur les ingrédients

Les substances contenues sont dangereuses pour la santé aux termes de la directive 67/548/CEE et de ses adaptations successives ou pour lesquelles il existe des limites d'exposition reconnues :

Dénomination	Concentration (C)	Classification
TOLUENE N° Cas 108-88-3 N° CE 203-625-9 N° Index 601-021-00-3	28 < C < 31	F R11 R38 R48/20 Xn R63 R65 R67
XYLÈNE N° Cas 1330-20-7 N° CE 215-535-7 N° Index 601-022-00-9	2 < C < 5	Xn R10 R20/21 R38

Le texte complet des phrases de risque (R) est indiqué à la section 16 de la fiche.

### 3. Identification des dangers

#### 3.1 Classification de la substance ou du produit

Ce produit est classé dangereux aux termes des dispositions dont aux directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et de leurs modifications et adaptations successives. Ce produit requiert, par conséquent, une fiche de données de sécurité conforme aux dispositions de la directive 91/155/CE et de ses modifications successives.

Symboles de danger : F Xn  
Phrases R: 11-38-48/20-63-67

#### 3.2 Identification des dangers

Le produit est un liquide qui s'enflamme facilement lorsqu'il est soumis à une source d'allumage. Au contact de la peau, le produit provoque une importante inflammation, avec des érythèmes, des escarres ou des œdèmes.

Le produit est nuisible: risque de graves dommages à la suite d'expositions répétées ou prolongées au produit par inhalation.

Le produit est nuisible, étant suspect de pouvoir provoquer des dommages au fœtus.



# COATING 767

Révision n. 2
Date révision 05/12/2006
Imprimée le 06/12/2006

Page n.2 / 6

L'inhalation des vapeurs peut provoquer de la somnolence et des vertiges.

## 4. Mesures de premier secours

Contact avec la peau : retirer immédiatement les vêtements contaminés. Laver immédiatement à l'eau courante abondante et, éventuellement, au savon, les parties du corps qui sont entrées en contact, même si seulement suspectées d'être entrées en contact.

Contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment à l'eau courante, avec les paupières ouvertes, pendant au moins 10 minutes.

Ne pas utiliser de collyres ou de pommades d'aucun genre avant la visite ou le conseil d'un oculiste.

Ingestion : Ne pas provoquer absolument le vomissement. CONSULTER IMMÉDIATEMENT UN MÉDECIN.

Administrer de l'huile de vaseline minérale médicale, ne pas administrer de lait ou de graisses animales ou végétales en général.

Inhalation : aérer la pièce. Déplacer immédiatement le patient de l'endroit contaminé et le garder au repos dans un environnement bien aéré. CONSULTER UN MÉDECIN.

## 5. Mesures anti-incendie

Extincteurs recommandés :

CO2 ou Extincteur à poudre. Pour refroidir les récipients, utiliser de l'eau nébulisée.

Extincteurs interdits :

ne pas utiliser d'extincteurs à eau

Risques de combustion :

éviter de respirer les fumées

Moyens de protection :

employer des moyens de protection pour les voies respiratoires, refroidir les récipients exposés au feu avec de l'eau.

## 6. Mesures en cas de fuite accidentelle.

Précautions individuelles : porter un masque, des gants et des vêtements de protection.

Précautions pour l'environnement : enrayer les fuites avec de la terre ou du sable. Éliminer toutes les flammes libres et les sources d'ignition possibles. Ne pas fumer. Si le produit s'est déversé dans un cours d'eau, dans les égouts ou s'il a contaminé le sol ou la végétation, avvertir les autorités compétentes.

Méthodes de nettoyage : ramasser rapidement le produit en portant un masque et un vêtement de protection. Empêcher qu'il pénètre dans les égouts. Ramasser le produit pour la réutilisation, si possible, ou pour son élimination. Éventuellement, l'absorber avec de la matière inerte.

## 7. Manipulation et stockage

Précautions manipulation : éviter le contact et l'inhalation des vapeurs. Voir aussi le paragraphe 8 suivant.

Durant le travail, ne pas manger ni boire.

Durant le travail, ne pas fumer.

Conditions de stockage : éviter l'exposition directe au soleil.

Conserver loin des flammes libres, des étincelles et des sources de chaleur.

Indication pour les locaux : frais et adéquatement aérés.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

## 8. Protection personnelle / contrôle de l'exposition

Limites d'exposition aux substances contenues:

TOLUENE

- TLV TWA 100 ppm

XYLÈNE

- TLV TWA 50 ppm

- TLV STEL 100 ppm

Mesures de précaution : aérer adéquatement les locaux où le produit est stocké et/ou manipulé.



# COATING 767

Révision n. 2

Date révision 05/12/2006

Imprimée le 06/12/2006

Page n.3 / 6

Protection respiratoire : nécessaire en cas d'aération insuffisante ou d'exposition prolongée.  
Nécessité d'une protection respiratoire adaptée, comme un masque avec filtre à cartouche.

Protection des mains : passer des gants de protection.

Protection des yeux : lunettes de sécurité.

Protection de la peau : passer des vêtements pour la protection complète de la peau.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect	Liquide thixotrope / différent couleurs
Odeur	Typique de solvant
PH	N.D.
Point d'ébullition	N.D.
Point d'inflammabilité	9°C
Inflammabilité solides/gaz	N.A.
Propriétés explosives	N.D.
Propriétés comburantes	N.D.
Pression vapeur	N.D.
Densité relative	1.37 kg/l
Hydrosolubilité	insoluble
Liposolubilité	divers solvants organiques
Coefficient de répartition n-octanol/eau	N.D.
Viscosité	N.D.
Densité de vapeur	N.D.
Vitesse d'évaporation	N.D.

## 10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter : stable dans des conditions normales.

Substances à éviter : éviter le contact avec les oxydants forts et les matières comburantes sous risque que le produit s'enflamme.

Dangers dus à la décomposition : aucun.

## 11. Informations toxicologiques

Tenir compte de la concentration de chaque substance afin d'évaluer les effets toxicologiques dérivant de l'exposition au produit. Nous indiquons ci-dessous les informations toxicologiques concernant les principales substances présentes dans le produit.

### TOLUENE

Toxicité aiguë orale : LD50 > 2000 mg/kg

Toxicité aiguë cutanée : LD50 > 2000 mg/kg

Toxicité aiguë inhalation : LC50 > 5 mg/l

Classé comme nuisible selon les critères CE

Contact peau : irritant

Contact yeux : irritant

Sensibilisation de la peau : ce n'est pas un sensibilisant de la peau.

Toxicité chronique : L'exposition répétée provoque des dommages au système nerveux. L'exposition répétée frappe le système respiratoire. Des effets ont été constatés seulement à des doses élevées.

Mutagénicité : non mutagène.

Cancérogénicité : il n'est pas cancérigène.

Préjudices à la fertilité : il n'altère pas la fertilité.

Toxicité pour le développement : toxique pour le fœtus aux doses qui sont toxiques pour la mère.

Effets sur l'homme : irritation de la peau, des yeux et de l'appareil respiratoire, céphalée, nausées, vertiges, narcose.



# COATING 767

Révision n. 2

Date révision 05/12/2006

Imprimée le 06/12/2006

Page n.4 / 6

## XYLÈNE

Aiguë :

Inhalation : les concentrations de vapeurs supérieures aux niveaux d'exposition recommandés sont irritantes pour les yeux et les voies respiratoires, elles peuvent être la cause de céphalées et de vertiges, elles sont anesthésiques et peuvent provoquer d'autres effets au système nerveux central.

Contact avec la peau : irritant. Indice de toxicité systématique modéré par absorption cutanée.

Contact avec les yeux : provoquera une gêne aux yeux, mais sans endommager le tissu oculaire.

Ingestion : des quantités de liquide, même petites, introduites dans le système respiratoire durant l'ingestion ou pour le vomissement, peuvent provoquer une bronchopneumonie ou un œdème pulmonaire.

Indice de toxicité minimum.

## 12. Informations écologiques

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail en évitant de jeter le produit dans la nature.

### Toluène

Mobilité : flotte sur l'eau. Il s'évapore de la surface de l'eau ou du terrain en un jour. Si le produit pénètre dans le terrain, il peut contaminer les eaux souterraines.

Persistance/dégradabilité : facilement biodégradable, il répond au critère de la fenêtre de 10 jours. Il s'oxyde rapidement dans l'air par réaction photochimique. On estime que sa demi-vie environnementale intégrée est comprise entre 1 et 10 jours. Processus prédominant d'élimination : photolyse.

Il comporte un risque significatif de réduction du contenu d'oxygène dans les eaux.

Bioaccumulation : il ne produit aucun phénomène significatif de bioaccumulation.

Toxicité aiguë poissons : toxique,  $1 < LC/EC/IC50 \leq 100$  mg/l

Toxicité aiguë invertébrés : légèrement toxique  $10 < LC/EC/IC50 \leq 100$  mg/l

Toxicité aiguë algues :  $100 < LC/EC/IC50 \leq 1000$  mg/l

Toxicité aiguë bactéries :  $100 < LC/EC/IC50 \leq 1000$  mg/l

Traitement des purins :  $100 < LC/EC/IC50 \leq 1000$  mg/l

Autres informations : étant donné la haute vitesse de disparition de la solution, il est improbable que le produit puisse constituer un danger significatif pour la vie aquatique.

### Xylène

Mobilité environnementale : cette substance est très volatile et elle s'évapore rapidement dans l'air si elle est dispersée dans l'eau.

Dégradabilité environnementale : basée sur les données d'une substance semblable ou sur des données estimées. Cette substance est présumée être "promptement biodégradable" selon les lignes guide OECD. Cette substance peut dégrader rapidement dans l'air. On pense que cette substance peut être enlevée dans une installation de traitement des eaux usées.

Ecotoxicité et bioaccumulation : Basé sur les données pour un semblable composant ou préparation, ou sur des données estimées. Il est considéré toxique pour les organismes aquatiques. A long terme, des effets négatifs sont possibles pour les organismes aquatiques si une exposition continue est maintenue.

## 13. Observations sur l'élimination

Récupérer, si possible. Envoyer dans des décharges autorisées ou à l'incinérateur dans des conditions contrôlées.

Opérer selon les dispositions locales et nationales en vigueur.

Les récipients vides du produit ne peuvent pas être admis dans des décharges de première catégorie en tant que déchets assimilables aux déchets solides urbains, si ce n'est après avoir été soumis à un traitement d'assainissement.

## 14. Informations sur le transport

Numéro ONU : 1263  
Groupe d'emballage : II°  
Dénomination de transport : Peintures  
Catégorie de transport : 2

ADR/RID-Classe: 3



# COATING 767

Révision n. 2  
Date révision 05/12/2006  
Imprimée le 06/12/2006  
Page n.5 / 6

Code de classification : F1  
Étiquette : 3

Maritime (IMDG/IMO)

Classe: 3  
IMDG-étiquette 3  
IMDG-EMS: F-E, S-E

## 15. Informations sur la réglementation

Symboles



Xn NUISIBLE



FACILEMENT INFLAMMABLE

Phrases R

R11 FACILEMENT INFLAMMABLE.  
R38 IRRITANT POUR LA PEAU.  
R48/20 NUISIBLE : DANGER DE PRÉJUDICES GRAVES POUR LA SANTÉ EN CAS D'EXPOSITION  
PROLONGÉE PAR INHALATION  
R63 RISQUE DE DOMMAGES POSSIBLES POUR LES FŒTUS  
R67 L'INHALATION DES VAPEURS PEUT PROVOQUER DE LA SOMNOLENCE ET DES VERTIGES.

PHRASES S

S 2 CONSERVER HORS DE PORTEE DES ENFANTS  
S16 CONSERVER LOIN DES FLAMMES ET DES ETINCELLES. NE PAS FUMER  
S36/37 UTILISER DES VETEMENTS DE PROTECTION ET DES GANTS ADAPTES  
S62 EN CAS D'INGESTION, NE PAS PROVOQUER LE VOMISSEMENT. CONSULTEZ IMMÉDIATEMENT  
LE MÉDECIN ET MONTREZ-LUI LE RÉCIPENT OU L'ÉTIQUETTE

CONTIENT: TOLUENE

PRODUIT POUR UN USAGE PROFESSIONNEL SEULEMENT.

Étiquetage de danger aux termes des directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et de leurs modifications et adaptations successives.

## 16. Autres informations.

Texte des phrases de risque (R) citées à la section 2 de la fiche :

R10 INFLAMMABLE.  
R11 FACILEMENT INFLAMMABLE.  
R20/21 NUISIBLE PAR INHALATION ET CONTACT AVEC LA PEAU  
R38 IRRITANT POUR LA PEAU.  
R48/20 NUISIBLE : DANGER DE PRÉJUDICES GRAVES POUR LA SANTÉ EN CAS D'EXPOSITION  
PROLONGÉE PAR INHALATION  
R63 RISQUE DE DOMMAGES POSSIBLES POUR LES FŒTUS  
R65 NUISIBLE: PEUT PROVOQUER DES DOMMAGES AUX POUMONS EN CAS D'INGESTION  
R67 L'INHALATION DES VAPEURS PEUT PROVOQUER DE LA SOMNOLENCE ET DES VERTIGES.

BIBLIOGRAPHIE GENERALE :

1. Directive 1999/45/CE et ses modifications successives
2. Directive 67/548/CEE et ses modifications et adaptations successives
3. Directive 91/155/CEE et ses modifications successives



# COATING 767

Révision n. 2

Date révision 05/12/2006

Imprimée le 06/12/2006

Page n.6 / 6

## Note pour l'utilisateur :

Les informations contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière version. L'utilisateur doit s'assurer de l'aptitude et de l'exhaustivité des informations par rapport à l'usage spécifique du produit.

Le présent document ne doit aucunement être interprété comme la garantie d'une propriété spécifique du produit. L'utilisation de ce produit n'étant pas sous notre contrôle direct, l'utilisateur a l'obligation, sous sa propre responsabilité, de respecter les lois et les dispositions en vigueur en matière d'hygiène et de sécurité. Nous n'assumons aucune responsabilité en cas d'usages impropres.

## Modifications par rapport à la révision précédente :

des variations ont été apportées aux sections suivantes:

02 03 08 09 11 12 15 16

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.